



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de Daon

Séance du 21 mars 2026
Convocation du 17 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent Goulé, doyen d'âge des membres présents.

Nombres de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Absent : 1

Etaient présents : Boiteau Patrick, Bossard Chloé, Chauveau Charlotte, Cormier Hubert, De La Fontaine de Fontenay Amaury, De La Fontaine De Fontenay Marie-Gabrielle, Goulé Vincent, Haudebert Virginie, Henry Maxime, Huyghe Ollvier, Litzow Caroline, Maussion Paul, Osmont d'Amilly Jean-Gabriel, Quittet Ombelline

Etait absente : Isabelle Besnier donne pouvoir à Chloé Bossard
Secrétaire de séance : Ombeline Quittet

Délibération n°2026-03 F : Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-7 ;
Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Ombeline Quittet, pour assurer ces fonctions.

Le plus âgé des membres présents, du conseil municipal, Monsieur Vincent Goulé, prend la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8



Ont obtenu :

- M. Osmont d'Amilly Jean-Gabriel : Deux voix
- Mme Chauveau Charlotte : Zéro voix
- M. Maussion Paul : Douze voix

M. Maussion Paul ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Fait et délibéré, le 21 mars 2026

Pour extrait certifié conforme.

Paul Maussion
Maire

Le 23 mars 2026

Ombeline Quittet
Secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de Daon

Séance du 21 mars 2026
Convocation du 17 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Paul Maussion, Maire de Daon.

Nombres de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Absent : 1

Etaient présents : Boiteau Patrick, Bossard Chloé, Chauveau Charlotte, Cormier Hubert, De La Fontaine de Fontenay Amaury, De La Fontaine De Fontenay Marie-Gabrielle, Goulé Vincent, Haudebert Virginie, Henry Maxime, Huyghe Olivier, Litzow Caroline, Maussion Paul, Osmont d'Amilly Jean-Gabriel, Quittet Ombeline

Etait absente : Isabelle Besnier donne pouvoir à Chloé Bossard
Secrétaire de séance : Ombeline Quittet

Délibération n°2026-03 G : Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant, qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints;

Considérant, que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de DAON un effectif maximum de 4 adjoints.
Il est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour,

DÉCIDE, la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré, le 21 mars 2026
Pour extrait certifié conforme,

Paul Maussion
Maire



Ombeline Quittet
Secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de Daon

Séance du 21 mars 2026
Convocation du 17 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Paul Maussion, Maire de Daon.

Nombres de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Absent : 1

Etaient présents : Boiteau Patrick, Bossard Chloé, Chauveau Charlotte, Cormier Hubert, De La Fontaine de Fontenay Amaury, De La Fontaine De Fontenay Marie-Gabriele, Goulé Vincent, Haudebert Virginie, Henry Maxime, Huyghe Olivier, Litzow Caroline, Maussion Paul, Osmont d'Amilly Jean-Gabriel, Quittet Ombeline

Etait absente : Isabelle Besnier donne pouvoir à Chloé Bossard
Secrétaire de séance : Ombeline Quittet

Délibération n°2026-03 H : Élection des adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-7 L2122-1, L2122-2, L2122-4 et L2122-7-2,

Considérant que, dans les communes de moins de 1000 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que, les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Considérant que Monsieur le Maire fait procéder à l'élection des adjoints,

Considérant que Monsieur le Maire lance un appel à candidatures,

Considérant que Monsieur le Maire rappelle que si après deux tours de scrutin, aucune listes n'a obtenus la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Considérant qu'une liste est candidate,

Considérant que la liste suivante est soumise au vote :

- Virginie Haudebert
- Olivier Huyghe
- Charlotte Chauveau
- Amaury De La Fontaine De Fontenay

Considérant que, chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant un bulletin de vote plié,





Après avoir procédé aux opérations de vote, le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages blancs : 0

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A OBTENU :

Liste : 14 voix

La liste conduite ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue.

Sont proclamés adjoints, selon le rang ci-après Indiqué, et immédiatement installés :

-1 er adjoint : Virginie Haudebert

-2 ème adjoint : Olivier Huyghe

-3 ème adjoint : Charlotte Chauveau

-4 ème adjoint : Amaury De la Fontaine de Fontenay

Fait et délibéré, le 21 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

Paul Maussion

Maire



Le 23 mars 2026

Ombeline Quittet

Secrétaire de séance

